



Licence INFORMATIQUE Générale

UFA BAUDIMONT - ARRAS

• PUBLIC

Être âgé.e de moins de 29 ans (sauf si statut TH)

• PRÉREQUIS

Être titulaire d'un diplôme de niveau 5 en informatique (DUT informatique, DPCT informatique, BTS SIO, diplôme Analyste programmeur du CNAM, DUT GEII, certains titres AFPA homologués au niveau 5) ou d'un diplôme qui dispense des niveaux L1 et L2,

• MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Sur entretien et dossier. Validation de la candidature sous 1 mois sous réserve des accords de prise en charge ou signature du contrat d'alternance.

Délais : article L.6222-12 du code du travail : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. »

• OBJECTIFS PROFESSIONNELS

À l'issue, le/la jeune sera capable de :

- Concevoir et développer des applications informatiques (analyse et spécification adaptée, gestion de projet et des bases de données, interface homme – machine, modélisation de problèmes réels, algorithmes, choix de langage de programmation et protocoles de tests)
- Exploiter, gérer et assurer la maintenance informatique (installation et dépannage de systèmes d'exploitation et matériel informatique, tests, accès et gestion de bases de données distantes, administration de serveurs Web, gestion de parcs informatiques)
- Gérer, orienter et argumenter une démarche technico – commerciale (rédaction de recommandations techniques et communication professionnelle plurilingue)

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

Après la licence possibilité d'intégrer directement le Titre RNCP niveau 6 de concepteur en Architecture informatique ou école d'ingénieur.

L'importante croissance des nouvelles technologies dans la vie de tous les jours a multiplié les besoins en informaticiens, et ce dans des domaines variés : réseaux, télécommunications, études et développement, conseil... Par ailleurs les sociétés de services et les éditeurs de logiciels semblent pratiquer un recrutement permanent





ORGANISATION DE LA FORMATION

• MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Enseignement et pédagogie active – Travaux dirigés
Rapports écrits et des exposés oraux en français et anglais pour exercer à la rédaction et à la soutenance de leurs travaux.

• MODALITÉS D'ÉVALUATION

Contrôles continus
Examen écrit final
Rapport d'activités

• NOMBRE DE PARTICIPANTS

Minimum 8 – maximum 30

• DURÉE DE LA FORMATION

500 heures d'enseignement

• PROGRAMME

UTC502	Principes fondamentaux des systèmes d'exploitation	3	ects
UTC503	Paradigmes de programmation	3	ects
UTC504	Systèmes d'Information et Bases de données	3	ects
UTC505	Introduction à la cyberstructure de l'internet : réseaux et sécurité	3	ects
SEC101	Cybersécurité : référentiel, objectifs et déploiement	6	ects
GDN100	Management de projet	4	ects
ANG300	Anglais professionnel	6	ects
UTC501	Outils mathématiques pour informatique	3	ects
NFP121	Programmation avancée	6	ects
RSX101	Réseaux et protocoles pour l'Internet	6	ects

• TARIFS DE LA FORMATION

Conditions tarifaires sur demande

Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 «fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage». Le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Tarif de la formation : coût parcours OPCO par année de formation : 7467 e 00. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap).

Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.

Article L.6211-1 : « La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal. »

Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du code du travail : « Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) », à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant.

• ENTREPRISES

Service informatique des entreprises
SSII

Société d'édition de logiciels

• ACCESSIBILITÉ HANDICAP

Accueil et l'accès des publics en situation de handicap.

- Locaux : Réglementation ERP – Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Service handicap du CFA Jean Bosco :
handicap@cfajeambosco.fr

• TAUX DE LA DERNIÈRE SESSION DE FORMATION

1^{ère} session en 2021

NC%

Taux d'obtention des diplômes ou titres professionnels

NC%

Taux d'interruption en cours de formation

NC%

Taux d'insertion professionnelle à 6 mois

NC%

Taux de poursuite d'études

• VALEUR AJOUTÉE:

Semaine professionnelle
Projets pédagogiques



COORDONNÉES

UFA BAUDIMONT
17 rue Saint Maurice – CS 40573
62008 ARRAS Cedex
03 21 16 18 00

EXPERT MISE EN RELATION SERVICE DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Katia SAUS